

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 77 (1941)

**Heft:** 7

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE :** VAUD : *Composition du Comité central.* — *Assemblée générale.* — *Dans les sections.* — *Nécrologie : Ed. Girardet.* — GENÈVE : *Association antialcoolique.* — U. I. P. G. - MESSIEURS : *Comptes de la Caisse maladie et invalidité.* — NEUCHATEL : *Comité central.* — *Nomination des délégués.* — JURA : *Instituteurs sans place.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** ERNEST BRIOD : *Le programme, bouc émissaire.* — COMITÉ S. P. R. : *A propos du « Rassemblement romand ».* — G. LAURENT : *Etude d'un texte.* — INFORMATIONS : *Une lettre de Célestin Freinet (Communiqué par Ad. F.).* — CONCOURS « Pour l'Avenir ». — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD      COMPOSITION DU COMITÉ CENTRAL

Le nouveau comité s'est constitué de la manière suivante :

*Président* : Edouard Besse, Grandson, tél. 42 17.

*Vice-président et caissier* : Ch. Meylan, Lavey, tél. 85.

*Secrétaire* : Edmond Zimmermann, Coinsins, tél. 9 80 81.

*Bulletinier* : André Chablotz, Lausanne, Clochetons 9, tél. 3 19 55.

*Archiviste* : Hélène Pilloud, Echandens, tél. 4 31 73.

Seuls, le président et le vice-président sont abonnés au téléphone. Les autres membres du comité sont atteints par commission.

**Au Bureau de Mauborget 12**, chaque samedi, de 16 à 17 h., seront à la disposition des collègues :

1<sup>er</sup> samedi du mois : *Ed. Besse.*

2<sup>e</sup>     »        »     *Ed. Zimmermann.*

3<sup>e</sup>     »        »     *A. Chablotz.*

4<sup>e</sup>     »        »     *H. Pilloud.*

5<sup>e</sup>     »        »     (éventuellement) : *Ch. Meylan.*

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### DU 9 FÉVRIER 1941, AU CASINO DE MONTBENON

A 14 h. 30, le président, M. Ed. Lavanchy, instituteur à Lausanne, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux quelque 250 membres présents. Il salue les invités, la presse, puis adresse à l'Armée, représentée dans la salle par quelques collègues en gris-vert, le salut de la S. P. V., salut qui s'adresse tout particulièrement aux instituteurs mobilisés. Après avoir évoqué les événements qui marquèrent

l'année écoulée, et mis en regard *l'ordre nouveau* — pour l'établissement duquel s'affrontent deux grands pays, — et notre *ordre ancien*, qui a fait ses preuves, il invite l'assemblée à chanter, dans un même sentiment d'espérance et de fidélité, notre chant national.

Il rappelle la mémoire des membres de la Société décédés au cours de l'année dernière et relève en particulier le décès de Julien Magnin, qui fut rédacteur de la partie pratique de l'*Educateur*, membre du C. C. et notre représentant à la Romande. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de ces disparus. M. Lavanchy fait part de notre ardente sympathie aux familles en deuil, ainsi qu'aux collègues qui se virent frappés par le départ d'un être cher.

L'ordre du jour étant adopté, on passe à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, admis à l'unanimité, avec vifs remerciements au Bureau sortant, et en particulier à M. Lagnaz (Morges).

**Rapport de gestion du Comité.** — M. Besse, président du C. C., présente un volumineux et consciencieux rapport, que l'assemblée applaudit longuement. De ce rapport, pour donner suite à un vœu de M. Serex (Tour-de-Peilz), nous ne relèverons que quelques points.

L'*effectif* de notre association est, au 1<sup>er</sup> janvier 1941, de 1283 membres, soit 686 dames et 597 hommes. 6 membres actifs sont décédés ; la reconnaissance de la S. P. V. leur est acquise, en particulier à Robert Echenard, ancien membre du comité et ancien président.

Quelques sections n'ont pas eu d'activité en 1940. Le comité blâme cette façon d'agir, et encourage vivement les présidents à réunir leurs administrés, la S. P. V. ne pouvant demeurer vivante et agissante que dans la mesure où le sont les sections. Au besoin, que des collègues plus âgés reprennent la présidence en cas de mobilisation des titulaires.

Le Comité central a présenté à une Commission du Grand Conseil nos revendications touchant la réorganisation de l'école (Pétition Sillig).

**Traitements.** — Le comité de la Fédération des T. F. a eu une intense activité en 1940, effectuant en particulier de nombreuses démarches auprès des députés. La décision si décevante prise par le Grand Conseil en décembre 1940 fait constater que, si le principe des allocations familiales semble entrer peu à peu dans les mœurs, si nos revendications ont abouti pour les traitements inférieurs, *la situation du corps enseignant, en particulier, n'a pas été améliorée*, fait que relève avec amertume le rapporteur. — Un secrétariat semi-permanent des T. F. sera créé dans le courant de l'année.

**Bulletinier.** — M. Besse rend hommage au chroniqueur romand, M. Chabloz, et le félicite pour les idées neuves et personnelles qu'il expose avec compétence, chaleur et persuasion. Les vifs applaudissements de l'assemblée montrent à quel point cette chronique est appréciée, et sont pour M. Chabloz un encouragement à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée.

En conclusion de son intéressant rapport, M. Besse remercie ses collègues du C. C., tout particulièrement Mme Patthey et M. Gonthier, arrivés au terme de leur mandat.

M. Lavanchy remercie et félicite le rapporteur pour son excellent travail, que l'assemblée admet à l'unanimité.

**Vérificateurs des comptes.** — Les rapports des vérificateurs des comptes sont présentés par MM. Mivelaz (Echallens) pour les comptes S. P. V. et Conod (Bursins) pour la Caisse de secours. Admis à l'unanimité avec vifs remerciements au caissier.

**Budget 1941.** — Le budget pour 1941 prévoit un déficit de 10 fr. et porte de 20 fr. à 21 fr. la cotisation annuelle, mesure qui soulève une vive protestation de M. Molles (Lausanne). M. Ray (Cossonay) précise que des frais nouveaux sont provoqués par la création du secrétariat semi-permanent des T. F., tandis que M. Gonthier, caissier, défend son budget en constatant que la baisse des intérêts s'ajoute à l'augmentation des impôts. Au vote, l'assemblée adopte budget et cotisation à l'unanimité moins quelques voix.

**Propositions des sections.** — La section de Nyon, par l'organe de M. Badan (Trélex), présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant, qui est admis à l'unanimité moins trois voix — après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Besse, Ray (Cossonay), Payot (Avenches), Baumgartner (Nyon), Pilet et Piot (Lausanne), Buri (Mathod).

*Ordre du jour :*

Au nom des membres de la Société pédagogique vaudoise, profondément peinés de la décision prise par le Grand Conseil en date du 17 décembre 1940,

L'assemblée générale, réunie à Lausanne, le dimanche 9 février 1941,

Demande au comité de la Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat d'entreprendre immédiatement de nouvelles démarches :

- a) pour le rétablissement des salaires légaux, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1941 ;
- b) pour l'octroi d'allocations de renchérissement mieux en rapport avec le coût actuel de la vie, et
- c) d'allocations familiales.

**Propositions des membres.** — M. Burnet (Pully) développe longuement une proposition demandant au comité d'étudier, sans plus tarder, un projet de barème pour nos traitements, avec l'application du principe des allocations familiales. Cette étude doit se faire pour le jour où peut-être, l'Etat nous demandera de lui faire des propositions sur cet objet. M. Serex (La Tour-de-Peilz) rappelle le principe intangible du salaire égal pour tous, auquel peuvent, évidemment, s'ajouter des allocations familiales. MM. Molles et Rossat (Lausanne) veulent que

cette étude soit faite par le C. C., pour le corps enseignant seulement. Tel n'est pas l'avis de M. Gonthier (Orbe) qui prétend qu'elle doit se faire dans le cadre du Gouvement des traitements fixes ; le nouveau secrétaire des T. F. aurait là une belle occasion de montrer son activité et ses qualités. A la quasi-unanimité, l'assemblée adopte la proposition Burnet et l'amendement Gonthier.

**Communications du C. C.** — *a)* L'assemblée des délégués des sections a décidé, le matin même, de verser une somme de 4000 fr. aux familles d'instituteurs chargées d'enfants, soit 30 fr. par enfant dès le troisième.

*b)* La prochaine assemblée est fixée au 1<sup>er</sup> dimanche de février, soit le 1<sup>er</sup> février 1942.

**Propositions individuelles.** — M. Piot (Lausanne) souligne l'adhésion de la S. P. V. au *Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre* ; il en remercie le comité, qui à son tour le félicite pour son heureuse activité.

M. Ray (Cossy-Palézieux), au nom de *Pro Juventute*, remercie les collègues qui soutiennent l'*Ecolier Romand*, et les engage à continuer la propagande en faveur de ce journal.

**Elections statutaires.** — Le Bureau est réélu par acclamations. Par acclamations sont également nommés deux nouveaux membres du C. C. : Mme Pilloud Hélène (Echandens) et M. Zimmermann Edmond (Coinsins). — M. Lavanchy les félicite, les remercie d'avoir accepté de siéger au C. C. et leur souhaite une heureuse activité au sein de ce comité.

Il salue enfin, et remercie les membres du comité sortant de charge : Mme Patthey, collaboratrice modeste, consciencieuse et précise, et M. Gonthier, dévoué caissier, réorganisateur de la comptabilité.

Séance levée à 16 h. 45.

*Le président : ED. LAVANCHY.*

*Le secrétaire : R. MERMOUD.*

## DANS LES SECTIONS

**Echallens.** — Leçon de gymnastique Brouty, vendredi 7 mars, à 17 h. Une leçon écrite sera distribuée.

**Yverdon-Grandson.** — Leçon de gymnastique Bory. Pour cause de mobilisation, la leçon pour institutrices est renvoyée au jeudi 6 mars ; celle pour instituteurs reste fixée au jeudi 27 février, à 17 h. 15, à la nouvelle halle.

## NÉCROLOGIE

† **Edouard Girardet.** — Le 5 février est décédé, à Cuarnens, à l'âge de 83 ans, Monsieur Edouard Girardet, ancien instituteur.

Il débuta à Saint-Georges, où il resta 5 ans, puis fut nommé à Cuarnens, où il termina sa carrière en 1909, après 30 ans d'enseignement.

Il prit dès lors une part active à la vie du village et se dévoua à la chose publique.

C'est un homme de valeur et d'une grande énergie qui nous a quittés et qui laissera un beau souvenir aux nombreux élèves qu'il a formés.

**GENÈVE**      **ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE**  
**DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS**

Assemblée générale annuelle, vendredi 28 février, à 18 h. 15, Restaurant sans alcool de Plainpalais, rue de Saussure 6. (Ordre du jour statutaire.)

Pour le repas qui suivra dans le même local, à 19 h., prière de s'inscrire auprès de Mlle Seidel, route de Florissant 95 (tél. 4 45 61), avant le 27 février. Prix du repas : 2 fr. 50.

La séance se terminera à 20 h. 15, à la Salle centrale, place Madeleine 10, par la conférence de M. J. Odermatt, du secrétariat antialcoolique de Lausanne, qui parlera de l'initiative Reval.

**U. I. P. G. — MESSIEURS**

**CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ  
DES INSTITUTEURS PRIMAIRES GENEVOIS**

**Ecritures récapitulatives des Comptes de l'exercice 1941.**

1. Compte de Caisse.	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Solde en caisse à fin 1939 . . . . .	Fr. 1 534.05	
Cotisations ordinaires des sociétaires . . . . .	» 3 566.50	
Amendes aux assemblées générales . . . . .	» 28.—	
Subsides : a) de la Confédération . . . . .	» 525.50	
b) de l'Etat de Genève . . . . .	» 289.50	
Part des sociétaires aux frais médicaux . . . . .	» 1 178.45	
Intérêts perçus par « Caisse » . . . . .	» 183.45	
Prélèvement sur Compte d'épargne . . . . .	» 300.—	
Honoraires de médecins . . . . .		Fr. 3 021.40
Factures de pharmacie . . . . .		» 1 247.05
Autres moyens curatifs . . . . .		» 214.—
Frais d'hospitalisation . . . . .		» 474.—
Indemnité au décès . . . . .		» 200.—
Frais généraux . . . . .		» 376.30
Réassurance-Tuberculose . . . . .		» 387.60
Solde en caisse (chèques postaux), pour balance . . . . .		» 1 685.10
Sommes égales . . . . .	Fr. 7 605.45	Fr. 7 605.45

## 2. Clôture de l'exercice.

Solde débiteur du Compte de chèques postaux . . . . .	Fr. 1 685.10
Intérêts crédités directement en Compte d'épargne . . . . .	» 900.10
Cotisations de 1940 perçues en 1939	» 546.—
Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 1 534.05
Prélèvement sur Compte d'épargne . . . . .	» 300.—
Bénéfice net de l'exercice 1940 . . . . .	» 1 297.15
Sommes égales . . . . .	Fr. 3 131.20 Fr. 3 131.20

## 3. Bilan comptable au 31 décembre 1940.

<i>a) Portefeuille :</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
3 actions Société coopérative Pharmacies populaires . . .	Fr. 9.—	
1 certificat de dépôt 4 ¼ %, Caisse hypothécaire . . . .	» 5 000.—	
1 certif. de dépôt 4 %, Caisse hypothécaire . . . . .	» 10 000.—	
3 oblig. 4 % Genevois, 1937 .	» 3 000.—	
14 oblig. 2 % Banque Genève (nom. : Fr. 6750.—). . . .	» 3 847.50	
<i>b) Epargne :</i>		
Caisse d'Epargne de Genève (carnet N° 763). . . . .	» 8 535.65	
Caisse Hypothéc. de Genève (carnet N° 4988) . . . . .	» 7 613.30	
<i>c) Compte courant :</i>		
Chèques postaux I. 1778. . .	» 1 685.10	
Fonds social en clôture d'exercice, pour balance . . . . .		Fr. 39 690.55
Sommes égales . . . . .	Fr. 39 690.55	Fr. 39 690.55

## 4. Position de la Caisse-Maladie (*en clôture d'exercice*)

Fonds social au 31 décembre 1939 . . . . .	Fr. 38 393.40
(Voir <i>Bulletin corporatif</i> , 1940, N° 15.)	
Boni de l'exercice 1940 . . . . .	» 1 297.15
Fonds social au 31 décembre 1940 . . .	Fr. 39 690.55

Sauf erreur ou omission.

*Genève, 1<sup>er</sup> février 1940.*

*Le trésorier : ED. MARTIN.*

L'assemblée générale annuelle, chargée de l'examen et de l'approbation de ces comptes, sera convoquée pour le *vendredi 28 février*, à 17 heures, Brasserie de la Madeleine, 13, rue de la Madeleine.

**NEUCHATEL****COMITÉ CENTRAL**

Dans sa séance du 8 février, le Comité central a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 1940 et élaboré le budget de l'année en cours. Les chiffres en seront publiés dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Il a arrêté la date du *samedi 15 mars* pour l'assemblée annuelle des délégués. Celle-ci aura lieu comme de coutume, à Neuchâtel. L'ordre du jour paraîtra dans le *Bulletin* du 8 mars.

Il nous charge d'aviser ceux qui ont droit aux allocations familiales que ces dernières seront versées en une seule fois, à fin mai. Elles ne subiront aucune retenue. Les intéressés qui ne les toucheraient pas à la date ci-dessus voudront bien rafraîchir la mémoire des caissiers communaux en leur rappelant l'échéance fixée par l'Etat. Certains de nos collègues, l'année dernière, n'ont reçu leur allocation qu'à fin décembre.

Le Comité central a décidé d'accorder l'appui moral de la S. P. N. au Cartel de secours en faveur des enfants victimes de la guerre. Pour intensifier son action, ce groupement charitable adressera incessamment aux membres de notre association un rapport sur son activité. Nos collègues voudront bien lui réservé bon accueil. Plusieurs classes sont déjà à l'œuvre et ont réuni des fonds destinés à soutenir un filleul.

\* \* \*

Après nouvel examen du problème relatif aux titulaires des classes isolées dont nous avons parlé à réitérées reprises, le C. C. reconnaît qu'une révision de la Loi sur les bases indiquées dans nos lignes du 26 octobre, n'offre aucune chance de succès. Ce postulat pourra être repris en des temps plus favorables.

En attendant, notre comité interviendra auprès de la direction de l'Instruction publique chaque fois qu'une demande de déplacement parviendra à sa connaissance. Les intéressés voudront donc bien le renseigner.

Le Département, dans sa réponse à la requête du C. C. ayant aimablement offert ses bons offices pour régler par voie amiable les cas qui nous occupent — très rares du reste — il est permis d'espérer un certain succès. Le plus souvent, remarquons-le, les titulaires isolés sont transférés presque automatiquement, après un certain stage, de la périphérie au centre de la commune où ils exercent leurs fonctions. Les possibilités de déplacements sont ainsi fort réduites lorsqu'il s'agit de prétendre à un poste plus avantageux, et nous avons relevé à plus d'une reprise les difficultés parfois inattendues auxquelles se heurte l'opération.

Un cas un peu différent, unique en son genre semble-t-il, a été porté à la connaissance du C. C. L'une de nos classes isolées, permanente à l'origine, temporaire ensuite, fut finalement fermée en raison du trop petit nombre des élèves. L'institutrice fut congédiée et abandonnée à son sort. Si la suppression du poste était intervenue alors qu'il était permanent, la titulaire, celle précisément dont nous parlons, bénéficiait des avantages de la « liste noire ». Elle pouvait donc compter

sur un déplacement d'office que la Loi (art. 102 quater) n'assure pas aux membres du corps enseignant en fonction dans une classe temporaire. Cette différenciation paraît discutable, dans une certaine mesure, au point de vue de l'équité. Aussi, le C. C. se propose-t-il de s'entendre avec le Département de l'I. P. pour prêter aide aux collègues qui, à l'avenir, seraient victimes des mêmes difficultés qui ont frappé la titulaire de ci-dessus. Elle a pu rentrer en charge, et son cas ne prête pas à intervention.

### NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

En vue de l'assemblée du 15 mars, les présidents de section voudront bien, sans tarder, faire procéder à la nomination des délégués sur les bases statutaires suivantes :

sections de 50 membres ou moins :	2 délégués
» de 51 à 100 membres :	3 »
» de 101 membres ou plus :	4 »

Ces délégués sont désignés pour chaque assemblée ou nommés pour une année. Ils sont rééligibles.

Les présidents de section font en outre partie de la délégation.

J.-ED. M.

### JURA

### INSTITUTEURS SANS PLACE

Le Jura bernois en compte actuellement 26. Ce chiffre peut paraître modique, par comparaison avec d'autres cantons. Certes, au moment des mobilisations et relèves, ils ne peuvent répondre à l'appel des offices de remplacement, car la plupart d'entre eux font aussi du service militaire, et tous sont actuellement occupés. Mais, si les remplacements sont nombreux, les nominations définitives se font rares, en revanche ; certaines classes ont été supprimées, faute d'élèves et par souci d'économies. Au rythme de 5 à 6 places au concours par an, les jeunes maîtres se placeront dans un délai de 3 à 4 ans, compte tenu de l'obligation d'avoir une équipe de 12 remplaçants environ et du fait que plusieurs normaliens continuent leurs études à l'université ou embrassent une autre profession.

L'Ecole normale, de son côté, met tout en œuvre pour venir en aide aux instituteurs sans place, dont elle comprend la situation pénible. Les admissions, depuis 3 ans, ont été réduites à la portion congrue : 6 à 7 élèves par an. Cette mesure radicale a obtenu l'approbation des autorités et de l'opinion publique.

Un cours pour instituteurs sans place aura lieu à Porrentruy, du 12 mai au 10 juillet prochain. 8 instituteurs seront admis à suivre ledit cours ; ils seront logés et nourris à l'Ecole normale et recevront en outre une indemnité journalière d'un franc, allouée par la S. I. B. Ces jeunes maîtres auront l'occasion de travailler plus spécialement chacun une discipline de leur choix, qui la musique, qui l'allemand, qui les travaux de laboratoire de physique ou de chimie, etc. Quelques cours communs, revêtant plutôt le caractère de discussions dirigées, retremperont ces « anciens » dans l'ambiance de l'Alma mater.

V. M.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LE PROGRAMME, BOUC ÉMISSAIRE

Ceux qui ont vécu notre vie scolaire des 30 ou 40 dernières années, ont suivi avec un intérêt réel, passionné même chez les uns, quelque peu sceptique chez d'autres, le récent débat provoqué au Grand Conseil vaudois par la motion Sillig. Nous sommes une vraie démocratie ! Voilà un simple citoyen qui en a gros sur le cœur de certains déficits qu'il croit constater dans notre éducation publique. Il rédige une pétition à l'autorité législative, mène campagne ici et là, trouve des échos divers à ses critiques ; les législateurs nomment une commission, entendent un éloquent rapport, en approuvent les conclusions, que le gouvernement ne pourra ignorer dans ses actes à venir. La plupart d'entre elles sont d'un intérêt qui dépasse largement les limites d'un canton. C'est à ce titre que je présente ici quelques considérations sur les programmes, qui ont eu leur part de critiques.

Quand quelque chose ne va pas à l'école, il est admis que le premier coupable est le programme. Si un maître présente une classe insuffisamment préparée, c'est la faute au programme, qu'il a dû parcourir trop hâtivement. Si les élèves ont trop de devoirs à domicile, c'est que le programme est trop chargé. Il fut un temps où chacun voulait ajouter quelque chose au programme. Nous vivons aujourd'hui le mouvement inverse : il faut alléger les programmes, coupables de trop d'intellectualisme et d'exigences excessives.

Cependant, quels que fussent les programmes, il s'est toujours trouvé des maîtres pour les accomplir sinon intégralement, du moins dans toutes leurs parties essentielles, sans pour cela charger leurs élèves de tâches trop lourdes ; et, chose étrange, ces maîtres étaient généralement ceux chez qui on s'accordait à reconnaître un enseignement vivant et intéressant, une entière conscience professionnelle. Qu'est-ce à dire, sinon que tout, en matière d'éducation publique, se ramène en premier lieu à la valeur personnelle des éducateurs ?

On voudra bien laisser les lignes qui vont suivre au bénéfice de cette affirmation préalable.

Le plan d'études, le fameux programme, ne peut être quelconque. Il y a un ordre naturel d'acquisition du savoir ; cet ordre n'est pas rigide, immuable, intangible, mais il y a une logique dans l'enchaînement des connaissances, dans l'acquisition des techniques, dans la formation du caractère, et si l'on agit en dehors d'elle, on rend les élèves malheureux, et l'on s'expose à bien des mécomptes dans les résultats de l'étude. Il y a aussi un état naturel, habituel de l'esprit enfantin, malgré toutes les différences individuelles, évoluant avec l'âge et le milieu, susceptible de manifestations diverses, mais dont le développement a été révélé

dans ses grandes lignes d'une manière suffisamment précise pour que l'on n'ait plus l'excuse de l'ignorer si l'on a la prétention d'enseigner et d'éduquer. Ce n'est qu'en respectant dans toute la mesure possible à la fois l'ordre naturel des connaissances et celui du développement de l'élève, *en les mettant en accord*, qu'on peut donner un enseignement fécond.

En fait, la préparation d'un plan d'études pose toutes les questions ayant trait au développement de l'esprit et du corps, à la formation du caractère, à la création des individualités, à l'avenir des jeunes, à celui du pays. Ce qu'on est convenu d'appeler la préparation pédagogique des candidats à l'enseignement devrait comprendre, comme élément non unique, certes, mais essentiel, l'examen critique des plans d'études, ou, si l'on veut, l'établissement d'un programme rationnel, dans ses grandes lignes et dans ses détails.

Il est très curieux de voir des parents qui n'ont probablement jamais ouvert un plan d'études emboîter le pas dans la critique des programmes. Ceux-ci ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ; ceux de l'enseignement secondaire, en tout cas, sont parfois vagues à souhait ; sur nombre de points, ils permettent pas mal de fantaisie, et c'est sans doute heureux, pourvu que le désordre n'en résulte pas. Les programmes d'études conditionnent ceux des examens, et l'on a dit autant de mal des uns que des autres. Il ne faudrait pourtant pas oublier deux choses :

1. Les sujets d'examens pour les écoles primaires sont, dans le canton de Vaud, arrêtés par les inspecteurs, qui se basent pour cela à la fois sur le programme et sur ce qu'ils ont constaté dans leurs visites de possibilités réalisées.

2. Pour les examens secondaires, qui donc prépare les épreuves d'examens ? Chacun sait, ou ne sait pas, que c'est le personnel enseignant, sous le contrôle de la direction de l'établissement. Dans ces conditions, les plaintes sur la surcharge des programmes ont quelque chose de quasi comique quand elles émanent du personnel enseignant secondaire.

Mais les programmes sont autre chose qu'une liste de sujets sur lesquels on peut faire passer examen. Il y a dans un programme d'études rationnel, rappelons-le, un accord constant entre l'âge et le développement de la classe et les matières proposées à son travail. Pour chaque trimestre, ce programme doit être envisagé avec le but final de l'année, pour chaque année, avec le but final des études.

Pédantisme, dites-vous ; sombre tyrannie des esprits, entraves à l'originalité, suppression de l'initiative personnelle ! Ce pourrait être le cas, en effet ; peut-être cela s'est-il produit quelquefois. Dans ma carrière, je ne l'ai jamais observé, si ce n'est dans les joyeuses histoires que l'on raconte sur des inspecteurs d'autrefois, et encore faudrait-il, pour juger sainement, être exactement renseigné sur les circonstances

dans lesquelles s'est manifestée cette « tyrannie ». Il y a bien aussi cette histoire volontiers citée d'un directeur de l'enseignement secondaire français, dont l'idéal aurait été que, dans tous les lycées du pays, on fit, le même jour, à la même heure, la même version latine. Mais je l'ai toujours soupçonnée d'être une charge, et, d'ailleurs, elle ne nous concerne pas !

(*A suivre.*)

ERNEST BRIOD.

## A PROPOS DU RASSEMBLEMENT ROMAND

### L'attitude de la S. P. R.

L'attitude du comité de la S. P. R. à l'égard du projet de « Rassemblement romand », de M. Perret, n'a pas été comprise par quelques collègues. C'est pourquoi notre comité a décidé de publier la lettre adressée en son nom par notre président à M. Perret.

*Comité de la S. P. R.*

Jussy, le 13 décembre 1940.

Monsieur W. PERRET, instituteur,

La Coudre, NEUCHATEL.

Monsieur et cher collègue,

Tout d'abord mes excuses de ne répondre que si tardivement à votre dernière lettre ; la première cause de mon retard, c'est que nous devions avoir assez prochainement une séance de comité et que je préférais vous donner l'avis de notre comité lui-même plutôt que mon avis personnel qui n'aurait engagé que moi.

Nous avons donc discuté assez longuement votre demande relative à une éventuelle convocation par la S. P. R. d'un congrès, ou d'une assemblée chargée de discuter vos propositions. Nous ne pensons pas que la Romande puisse ou veuille le faire actuellement. Vous n'ignorez pas les raisons qui nous ont obligés à renvoyer à 1942 le congrès qui aurait dû se tenir à Genève en 1940. Ces raisons ont — hélas ! — gardé toute leur pertinence.

Mais il y a plus : nous ne pensons pas qu'il soit très opportun de prendre actuellement des décisions qui engageront l'avenir, car les circonstances actuelles sont tellement instables, elles évoluent avec une telle rapidité, que toute conclusion admise aujourd'hui risque d'être périmée demain, et nous croyons que toute réforme ou adaptation pour être profitable postule une certaine stabilité, en tout cas dans le domaine pédagogique.

C'est pourquoi, au vu des convocations parues dans l'*Educateur*, nous avons pensé qu'il convenait de vous laisser toute liberté pour organiser votre rassemblement, sans le patronner. Qu'on nous entende bien : nous ne nous rallions pas à un immobilisme satisfait, à un

conservatisme qui risquerait de nous attirer maint mécompte. Mais nous pensons que pour préparer l'avenir nos sections d'instituteurs constituent le meilleur cadre d'étude et qu'un mouvement d'ensemble serait prématûré.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

G. WILLEMIN,

*Président du comité de la S. P. R.*

## ÉTUDE D'UN TEXTE

### Trott et la mouche

(*Page 210 du Livre de lecture vaudois et page 205 de J'aime lire, Genève.*)

1. Lire attentivement le morceau de manière à pouvoir en faire le compte rendu, livre fermé.

2. Faire le plan du morceau en mettant un titre à chaque alinéa.

3. Cherchez avec l'aide du dictionnaire la signification des expressions suivantes ; donnez des synonymes :

Trott est *offensé* ; elle remue *désespérément* les pattes ; elle est *échouée lamentablement* ; c'est une petite *loque* ; avec *anxiété* ; *se lustrer* les ailes ; un air *affairé* ; une aile *poisseuse*.

4. Copiez les expressions précédentes dans le cahier de vocabulaire.

5. Répondez mentalement aux questions suivantes :

a) Qui est Trott ? Quel âge peut-il avoir ? Que se dispose-t-il à faire ?

b) Quel est le premier sentiment de Trott ? Le second ? Pourquoi et comment passe-t-il du premier au second sentiment ?

c) Quels sont les divers actes du sauvetage de la mouche ?

d) Notez les diverses étapes de la résurrection de la mouche.

e) Pourquoi Trott est-il choqué ? Pourquoi est-il content ?

6. Cherchez les passages suivants ; lisez-les de façon à pouvoir les lire à haute voix, avec expression :

a) Le passage où Trott observe la noyade de la mouche ;

b) Le passage du premier sauvetage ;

c) Le passage où la mouche dégage ses ailes ;

d) Le passage où la mouche dégage ses pattes ;

e) Le passage où Trott s'indigne contre la mouche ;

f) Le passage où la mouche a l'air d'être morte ;

g) Le passage où Trott songe à sa maladie.

7. Cherchez deux phrases du texte où il y a plusieurs actions qui se succèdent rapidement. Quelle espèce de mots l'auteur emploie-t-il pour exprimer cette succession rapide d'actions. Remarquez comme l'auteur a observé minutieusement tous les détails du sauvetage ; quel autre titre pourriez-vous donner au morceau ?

G. LAURENT.

**INFORMATIONS    UNE LETTRE DE CÉLESTIN FREINET  
AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Camp de Chibron par Signes (Var), ce 18 janvier 1941.

Monsieur le Ministre de l'Education nationale, Vichy.

Monsieur le Ministre,

Depuis quinze ans, nous avons consacré le meilleur de notre activité et la totalité de nos ressources au développement de notre œuvre pédagogique *L'Imprimerie à l'Ecole*, et à la vie de notre *Ecole Freinet* que nous avons mise, dès sa fondation, au service des enfants pauvres.

Profondément conscients des souffrances et des dangers qui menacent aujourd'hui l'enfance de notre pays meurtri, nous nous permettons quelques suggestions, et une offre, que vous accueillerez, nous en sommes persuadés, avec le même cœur généreux qui nous les a dictées.

Notre fonction, notre expérience, font que, dans la détresse générale, nous pensons presque exclusivement aux enfants. Nous savons que ce sont eux qui risquent d'être le plus gravement et le plus profondément atteints dans leur corps et dans leur esprit ; ce sont eux qui auront toujours le moins de défenseurs. Et pourtant, la grandeur de la France de demain est fonction de la vitalité de sa jeunesse et de son adolescence. Pour le sauvetage de l'Enfance française, il faudrait, dès aujourd'hui, former une chaîne généreuse qui grouperait, nous en sommes certains, l'unanimité des Français.

Au moment de l'évacuation des grandes villes, on avait groupé les enfants par colonies importantes comparables aux colonies de vacances des temps de paix. Quelque chose pourrait sans doute être fait dans ce sens ; c'est à ce sujet que nous osons une suggestion.

L'expérience nous a montré que les colonies nombreuses ne sont peut-être pas la solution la plus souhaitable. Nous pensons qu'il vaudrait mieux, dans les périodes de crise surtout, s'orienter vers le principe de maisons d'enfants à effectifs réduits : de 30 à 50 enfants, qui présenteraient les avantages suivants :

Tandis que les colonies importantes ne sont que de vastes usines anonymes, sans intimité et sans âme, nos maisons d'enfants seraient comme de grandes familles, dont l'organisation matérielle et morale s'adapterait beaucoup mieux aux nécessités de l'heure. L'installation pourrait se faire dans des fermes, aux abords des villages, où l'approvisionnement à base de laitage, de légumes et de fruits serait toujours plus facile par ces temps de crise.

Le personnel en serait considérablement réduit : un ménage d'éducateurs assurerait la direction matérielle et pédagogique, une infirmière pour les soins sanitaires, un cuisinier et un ou deux aides. Nombreuses

seraient les personnes dévouées qui répondraient dans ce but à votre appel.

Ces maisons d'enfants pourraient être spécialisées : pour les tout petits ; pour les moyens, incapables de fournir encore aucun travail efficient ; pour les enfants de dix à quatorze ans, susceptibles d'aider éventuellement à l'organisation, au jardinage, au ravitaillement. Ou bien, elle pourrait grouper les enfants de tous âges, ce qui présente bien souvent de grands avantages.

Le recrutement mixte : garçons et filles, serait en général souhaitable.

Dès maisons d'enfants semblables pourraient être organisées en grand nombre à peu de frais en Provence et sur la Côte d'Azur, comme aussi dans toute la région des Alpes, où l'approvisionnement en laitages est toujours excellent.

C'est dans cet ordre d'idées que nous nous permettons de vous faire une offre dont vous comprendrez certainement le sens et la portée.

Nous dirigions, jusqu'à la guerre, à 3 kilomètres de Vence (A. M.), une Ecole avec internat qui répondait à peu près aux caractéristiques des Maisons d'Enfants dont nous suggérons l'institution. Cette école est maintenant fermée, les locaux, totalement aménagés, sont inhabités ; la propriété qui entoure l'école, et qui est en pleine culture, peut produire en légumes, fruits, élevage, de quoi subvenir en partie aux besoins de la colonie.

Nous souffrons moralement de voir inemployées ces possibilités, au moment même où tant d'enfants souffrent de la faim et du froid.

C'est avec plaisir que nous mettrions à la disposition de l'Education nationale, locaux et propriétés pour l'organisation d'une Maison d'Enfants. Ce faisant, nous avons conscience de servir tout à la fois la pédagogie et la communauté nationale.

Veuillez croire...

(Signé) C. et E. FREINET.

*N. B.* — Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner quelques nouvelles du grand éducateur français, dont on avait pu craindre la mort au début de son internement sous l'ancien régime politique d'avant la rénovation actuelle qui a succédé à la défaite militaire. Bien que grand blessé de l'autre guerre et astreint à un régime sévère, Célestin Freinet avait été traité sans égard aucun à ses mérites universellement reconnus et à sa santé délicate. Heureusement, il put être transporté dans un autre camp où il est mieux traité. Mais, n'est-il pas étrange qu'un homme qui a rendu à son pays des services aussi signalés que ceux de l'Imprimerie à l'Ecole, de la Coopérative de l'Enseignement laïc et des éditions d'ouvrages et de matériel pédagogique lancées par celle-ci, doive de meurer confiné comme un délinquant dans un camp, au lieu de pouvoir donner, à une époque comme la nôtre, toute sa mesure — qui est grande ? — Le Ministre de l'Intérieur avait promis son élargissement ; on attend

encore que cette promesse soit tenue. Mais un homme comme Freinet ne cesse de travailler : en ce moment, il écrit un ouvrage : « Conseils aux Parents » qui, étant données les expériences de l'auteur, ne manquera pas d'être savoureux et topique. Entre temps, le prisonnier lit et écrit à ses amis. Philosophiquement, il constate, dans une lettre du 19 janvier : « Et l'histoire s'écrit toujours de la même façon : on brime, on condamne les précurseurs au moment même où l'on s'engage dans la voie qu'ils ont tracée. »

Espérons que cette anomalie aura bientôt une fin et que notre ami pourra rentrer dans sa famille et reprendre son activité sociale et pédagogique dans le cadre des nouvelles institutions du pays. AD. F.

### **CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »**

**Genève**

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers), qui se distinguent par des aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige de gagner prématurément un salaire et de renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

De par ses statuts, la Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement doués. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer aux concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial, à demander à M. R. Ehrat, secrétaire de la Fondation, 34, chemin de l'Etang, à Châtelaine.

Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront pas être prises en considération non plus que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, laquelle est fixée au dernier jour de février. *Le Comité de la Fondation.*

### **TEXTES LITTÉRAIRES LE CLOS DU PÈRE LANCELEVÉE**

Jacques arriva à la maison du père Lancelevée. D'ordinaire, contre le froid, contre l'immensité, contre la nuit, les demeures se serrent. Jolies maisons qui, même recouvertes d'ardoises, gardent encore la haute pente ennoblissante du toit, leur immense capuchon pour les pluies d'hiver. Mais la ferme était solitaire entre ses grands cormiers ; elle occupait l'insensible sommet des courbes.

C'était un clos étonnant dont l'herbe si fine et si régulière paraissait du tapis cloué. Jacques savait le secret : aux endroits pauvres, on

sème du sel et les animaux, ne les quittant plus, les fécondent. Les lignes de pommiers s'y recoupaient en quinconce, et tout était égayé par la blancheur de la chaux qu'ils gardaient sur leurs troncs depuis le dernier printemps. Un sentier très droit gagnait l'habitation, entourée de grillages pour que les animaux ne pussent abîmer le jardin français planté autour d'elle minuscule, mais si bien en ordre.

*Le Pays d'Ouche.*

LA VARENDE.

## LES LIVRES

**Le croquis rapide** (II<sup>e</sup> partie), par Richard Berger, professeur au collège de Morges. Brochure illustrée de plus de 400 dessins. Editions SPES, Lausanne. Fr. 1.50.

Le plan et la méthode du professeur R. Berger sont déjà connus. Le but essentiel de son ouvrage dont voici la deuxième partie, est d'entraîner l'enfant à dessiner rapidement, de préciser sa pensée en quelques coups de crayon. Le croquis rapide est bien le genre de dessin qui est le plus utile dans la vie ; il doit être exercé à l'école, dès la première année. La meilleure manière d'entraîner l'enfant à la pratique du croquis est de dessiner au tableau noir des objets familiers en quelques coups de craie. Jusqu'ici on n'a pas trouvé de meilleure méthode. Encore fallait-il un recueil de formes usuelles que le maître puisse consulter rapidement. Ce recueil existe maintenant.

Le *Croquis rapide* du professeur Berger non seulement fournit la matière à de captivantes leçons de dessin, mais permet encore aux maîtres d'illustrer de très nombreuses leçons de choses. C'est le manuel rêvé pour ceux qui pratiquent la méthode des *centres d'intérêt* dans leur enseignement. Son auteur l'a élaboré en se basant sur les expériences tentées dans les pays étrangers et la collaboration d'une cinquantaine de maîtres vaudois.

La première partie du *Croquis rapide* a rencontré un tel succès que l'auteur s'est vu obligé d'en publier la suite sans attendre la fin de la guerre. Cette deuxième partie, qui comprend 32 leçons et plus de 400 dessins est spécialement consacrée à la *campagne* et aux *métiers* ; elle traite par exemple *l'écurie*, *le jardin*, *les animaux domestiques*, *les travaux de la campagne*, *la vigne*, *la forêt*, *la montagne*, *le boucher*, *le laitier*, *le maçon*, *le menuisier*, etc., etc. Tous les dessins ont été soigneusement choisis et simplifiés de manière à être reproduits facilement par les enfants. Chaque leçon est accompagnée d'un texte explicatif qui commente les croquis et en indique les particularités de forme et d'usage.

# C'est dans la foule qu'il faut vous protéger contre la contagion

Lorsqu'un grand nombre de personnes sont réunies : dans la rue, au cinéma, à l'église, à l'école, etc., chacune respire forcément un air qui a déjà été « respiré » plusieurs fois.

Par temps froid ou humide, chaque individu est d'autant plus menacé de contagion que les germes pathogènes se développent plus facilement dans un air vicié.

Et si, par malheur, vos muqueuses sont quelque peu irritées, vous êtes la victime toute désignée.

Défendez-vous ! Prévenez le mal en aseptisant vos voies respiratoires. Comment cela ? En suçant une ou deux pastilles Formitrol — très agréables au goût — et qui vous permettent d'éviter partout la contagion.

**FORMITROL**  
BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles

**D<sup>R</sup> A. WANDER S. A., BERNE**

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A.



## Cours officiels d'allemand

organisés par le CANTON et la VILLE de Saint-Gall à

## L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours officiels d'allemand. Possibilités de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité-diplôme commercial). Altitude: 800 m. s. m. Juillet-Septembre : Cours de vacances.

## Prêts

en 12 à 24 mensualités, sans caution, sérieux, rapides, avantageux, garantis discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1<sup>er</sup> ordre.

Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts S.A., Paix 4, Lausanne

ÉLECTRICITÉ - GAZ - EAU - TÉLÉPHONE  
**BORNET S.A.** 8, Rue de Rive, 8  
GENÈVE

Tél. 5 02 50. Rabais spécial au porteur de cette annonce. Devis gratuit.

## COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

— LAUSANNE —

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	23 élèves	Baccalauréats,
1939	36 élèves	Maturités,
1941	51 élèves	Raccordement au Gymnase

Cours préparatoire pour les examens d'entrée à l'Ecole normale

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

# BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

#### RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

#### ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33  
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

---

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: FR. 8.—. ÉTRANGER: FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

# *Je n'ai plus jamais mal à la gorge !*

« Depuis que maman me donne du Formitrol (qui, entre parenthèses, est agréable comme un bonbon), je n'attrape plus jamais rien l'hiver, même quand il y a des épidémies à l'école. Je ne suis jamais malade et je ne manque plus la classe. »

Les pastilles Formitrol aseptisent les voies respiratoires. Elles écartent le danger de contagion. C'est une grande sécurité pour les enfants qui ne savent pas se gargariser et supportent mal les inhalations.

En suçant une pastille Formitrol, on évite les maladies infectieuses de la bouche et de la gorge.

**FORMITROL**  
BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles

**D<sup>R</sup> A. WANDER S. A., BERNE**